

POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE EN FAVEUR DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

23 mars 2017 La forêt et le bois représentent un enjeu capital, non seulement pour préserver mais aussi pour améliorer l'environnement. La loi d'avenir de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (13 octobre 2014) donne à l'Etat et à la Région la responsabilité du copilotage de cette filière. Aussi, le Ceser invite le Conseil Régional à initier une politique ambitieuse dans ce domaine en développant un certain nombre d'actions.

La forêt francilienne doit être rajeunie, mieux entretenue et se préparer aux évolutions climatiques à venir. Le bois représente, en volume, le principal matériau biosourcé renouvelable. En Ile-de-France, il recèle un potentiel d'utilisation considérable. L'amélioration de son exploitation aura des retombées économiques positives et favorisera les créations d'entreprises et d'emplois.

MIEUX INFORMER SUR LE RÔLE ESSENTIEL DE LA FORÊT ET DU BOIS

Dès 2013, le Parlement européen et la Commission européenne ont souligné le fait que « les forêts qui sont gérées ont une capacité d'absorption du CO2 plus élevée que celles qui ne le sont pas ». Leur rôle en faveur des transitions climatique, écologique et énergétique est primordial.

Les instances européennes ont insisté sur la nécessité d'une communication efficace pour sensibiliser le grand public. Ce qui est vrai pour l'ensemble de l'Europe l'est encore plus dans une région aussi densément peuplée que l'Ile-de-France. Le Ceser relève les nombreux relais dont dispose le Conseil régional pour mettre en œuvre cette politique de communication et l'invite à se doter des moyens pour atteindre tous les publics.

DONNER PLUS DE VISIBILITÉ À L'UTILISATION DU BOIS

Vivre dans un environnement d'arbres et de bois, comme au Canada ou dans les pays scandinaves, encourage plus facilement à recourir au bois sous toutes ses formes : construction, ameublement ou énergie. En Ile-de-France, il s'agit de convaincre de l'intérêt de l'usage du bois dans la vie quotidienne et de redonner progressivement au bois une place conséquente.

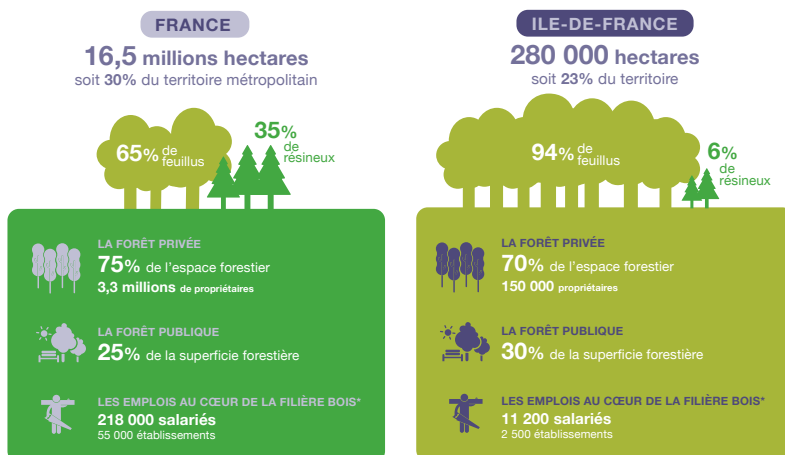
Le Conseil régional d'Ile-de-France peut déjà donner l'exemple au travers de ses propres constructions. Il peut aussi constituer un pôle universitaire technique et entrepreneurial qui aura un effet d'entraînement.

ACCOMPAGNER ET COMPLÉTER LES SOURCES EXTÉRIEURES DE FINANCEMENT

Des fonds de diverses provenances, certes peu nombreux, existent déjà pour favoriser, par exemple, des extensions de surfaces boisées ou de nouvelles plantations. Certaines régions ont déjà su mettre à profit ces sources de financement extérieures, qui sont parfois complexes, comme le sont les fonds liés au marché du carbone. D'autres fonds, comme ceux du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), sont mieux connus et déjà utilisés en Ile-de-France.

Le Ceser estime que le Conseil régional d'Ile-de-France est en mesure de mobiliser une part significative de ces fonds, en vue d'une gestion durable de la forêt francilienne.

LA FORÊT ET LA FILIÈRE BOIS



POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE EN FAVEUR DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

Rapport et avis présentés au nom de la commission Agriculture, environnement et ruralité par **Yves SALMON**

* sylviculture, exploitation forestière, sciage, transformation du bois, industrie du papier et du carton.
Sources : Inventaire forestier national - campagnes 2011 à 2015, Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) 2009, INSEE.

LES PRÉCONISATIONS DU CESER

DÉFINIR DES ACTIONS DE COMMUNICATION VERS TOUS LES PUBLICS

- Engager des moyens financiers importants pour la communication vers le grand public ainsi que vers les usagers et les riverains des forêts franciliennes.
- Utiliser les multiples relais disponibles et proches du terrain : agence des espaces verts d'Ile-de-France (AEV), agence régionale de la biodiversité...
- Soutenir à Paris et en Ile-de-France des événements consacrés aux thèmes de la forêt et du bois (salons, expositions...).

CRÉER UNE « CITÉ DU BOIS » AUTOUR DE MARNE-LA-VALLÉE / CHAMPS-SUR-MARNE

- Inscrire, dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) la création et le développement d'une « Cité du bois » autour de Marne-la-Vallée / Champs-sur-Marne.
- Contribuer au financement de « chaires d'enseignement spécialisées dans le bois » dans les écoles et centres universitaires de Champs-sur-Marne.
- Lancer une université numérique du bois (MOOC) avec la participation de divers organismes de la Cité du bois.

PROMOUVOIR L'USAGE DU BOIS

- Recourir largement au bois, si possible d'origine locale, pour la construction du nouveau siège de la Région.
- Poursuivre la démarche d'écoconstruction des lycées.
- Soutenir divers projets visibles de promotion du bois, tels que l'installation en Ile-de-France de l'ancien pavillon français de l'Exposition universelle de 2015 de Milan.

- Redonner plus de liberté d'action aux activités d'aménagement et d'agencement.
- Encourager l'utilisation du matériau bois dans les métiers d'art et soutenir les événements artistiques autour de ce thème.

STIMULER LA GESTION SYLVICOLE

- Créer un fonds forestier régional.
- Mobiliser les fonds Feader, des fonds carbone et le mécénat pour les plantations.
- Inciter les propriétaires privés à établir des Plans simples de gestion volontaires.
- Améliorer l'accessibilité des forêts privées pour mieux les exploiter.
- Encourager l'augmentation des superficies forestières placées sous certification.
- Rapprocher forêt publique et forêt privée dans des opérations de gestion.

SOUTENIR ACTIVEMENT LE SECTEUR DE LA TRANSFORMATION DU BOIS

- Encourager la création de scieries de type artisanal ou mobile.
- Ouvrir l'accès du foncier aux entreprises.
- Mieux faire connaître les financements disponibles.

DONNER À L'INTERPROFESSION FRAN-CILBOIS LES MOYENS DE JOUER SON RÔLE CENTRAL D'ANIMATEUR DE LA FILIÈRE

- Le Ceser propose au Conseil régional de doter Francilbois d'un budget suffisant pour lui permettre de faire face au défi du développement de la filière forêt bois dans les années qui viennent.

Retrouver l'intégralité du rapport et de l'avis sur : ceser-iledefrance.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT Denis Mousseau - Tél. : 01 53 85 65 91 - denis.mousseau@iledefrance.fr